



**Office du Tourisme
de la Ville de Chièvres**
Grand Place, 30 à 7950 Chièvres
068/64.59.61
www.otchievres.be



Musée de la Vie Rurale
28, rue Augustin Melsens
7950 Huissignies – Chièvres
musee.vierurale@skynet.be
www.musee-huissignies.com

Le collier de deuil

La durée du deuil est très variable. Elle peut s'étendre de plusieurs semaines à plusieurs années... Autrefois, la durée du deuil était généralement fixée, pour les conjoints, à un an pour le veuf et deux pour la veuve.

Pendant la période de « Grand deuil », qui durait généralement une année, la veuve ne pouvait porter que des vêtements de couleur noire, en laine ou en crêpe. Pas de bijou, sauf ceux en bois noirci ou en jais. Impossible de sortir « en cheveux », il fallait se couvrir la tête d'un chapeau (noir forcément), accompagné d'un long voile qui cachait le visage.

Passé six mois, les conventions lui permettaient de sortir sans voile, mais la tête toujours couverte d'un chapeau, et de porter du violet, du gris ou du mauve. C'est ce qu'on appelait le « demi-deuil ». A partir de ce moment, la veuve peut porter des étoffes un peu plus légères et recommencer à porter des bijoux en perles... Après un an (période de « petit deuil »), on l'autorise à porter la couleur bleue (attention, pas le bleu turquoise non plus !)

En ce qui concerne les régions et les classes ouvrières et/ou agricoles, il est bien évident que ces « chichis » n'ont pas cours : la parentèle est nombreuse, les deuils fréquents et les revenus modestes. Il n'est pas rare qu'on adopte la couleur noire pendant une bonne partie de son existence (qui n'a pas connu une tante ou une grand-mère toujours vêtue de noir ?)

Le veuf, quant-à-lui, se devait de porter des vêtements sombres et (éventuellement) fixer un ruban de crêpe à son chapeau ou porter un brassard noir (usage également de mise dans les campagnes).

Nous disions donc que la bienséance interdisait les bijoux en période de deuil... sauf s'il s'agissait de bijoux « adaptés » : les bijoux de deuil existent sous plusieurs formes : broches, colliers, boucles d'oreilles...). Ils sont majoritairement de couleur sombre, noirs ou parfois violets. Ils peuvent être en jais (ce qui n'est pas à la portée de toutes les bourses) ou en verre moulé.

Le but en est souvent purement décoratif, il s'agit « d'agrémenter la tenue ». Cependant, tout comme le brassard noir porté par les hommes, le bijou de deuil peut aussi rappeler que, même si la période de grand deuil ou de demi-deuil est passée, on porte toujours le deuil de la personne chère.



C'est dans les affaires de ma grand-mère que j'ai retrouvé ces deux colliers de deuil. L'un d'eux est en verre noir, agrémenté d'une perle toujours en verre. Il servait « pour les occasions ». L'autre est un collier de deuil « de tous les jours ». Il a appartenu à mon arrière-grand-mère Céline (1879-1963). Il s'agit d'une tresse de fines perles (fausses... nous sommes à la campagne, elle était cultivatrice et briquetière en saison) sur un fil de coton.



Pour le Musée de la vie rurale de Huissignies, Delphine Goossens